



• CAB •

Les Agriculteurs **BIO** des Pays de la Loire

COMMUNIQUE DE PRESSE – 3 mars 2017

Des producteurs Bio mobilisés à Nantes demandent le paiement des aides Bio



Une centaine de producteurs Bio s'est mobilisée à Nantes le vendredi 3 mars devant la DRAAF contre le non-paiement des aides Bio. Venu des 5 départements des Pays de la Loire, les producteurs ont exprimé leur désarroi face à l'Etat qui n'apporte aucune lisibilité sur le paiement des aides 2015 et 2016.

Pendant plus 2 heures, une délégation de la CAB a rencontré Claudine LEBON, Directrice de la DRAAF Pays de la Loire. La CAB a demandé :

- Un calendrier précis des versements d'aides pour 2015 et 2016
- Une réunion AIDES BIO dans le cadre du Plan Ambition Bio avec la DRAAF et le Conseil régional
- La mise en place d'un groupe de travail technique entre la DRAAF, les DDT(M) et les organisations agricoles pour accélérer le processus d'instruction des dossiers

Lors de cet entretien, la CAB a obtenu les informations suivantes :

- Le paiement des dossiers 2015 sera réalisé en juin et juillet 2017. Mais tout le monde ne sera pas payé en même temps. **La CAB a demandé une priorisation des dossiers conversions.** Les producteurs pourront utiliser le fonds d'allègement des charges (FAC). Les producteurs Bio pourront en bénéficier pour payer les intérêts de prêts court terme.

Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire

9, rue André Brouard - CS 70510 - 49105 ANGERS Cedex 02

T : 02-41-18-61-40 M : cab@biopaysdelaloire.fr W : www.biopaysdelaloire.fr



• CAB •

Les Agriculteurs **BIO** des Pays de la Loire

- Pour la campagne 2016, le paiement de l'ATR de 80 % sera réalisé fin mars 2017, avec un gros risque de trop perçu si l'ATR est supérieure à l'aide réelle. La CAB a demandé que l'ATR 2016 soit versée le plus rapidement possible. **En cas de trop perçu, la CAB a demandé qu'il soit déduit des versements d'aides ultérieures (y compris 1^{er} pilier) et que les producteurs n'aient surtout pas rembourser en direct.** Le versement final des aides 2016 serait versé en fin d'année 2017.
- Pour 2017, l'enveloppe Bio est largement consommée. Les marges de manœuvre sont réduites. **La CAB a réaffirmé la nécessité d'accompagner toutes les nouvelles conversions Bio, sans sélection des dossiers.** Les représentants de la CAB ont rappelé que le marché était porteur avec plus 20 % de consommation. La CAB a rappelé que toutes les organisations économiques étaient prêtes à gérer ces volumes, et ce, dans toutes les productions régionales. La CAB a souligné que la solution n'est pas à trouver dans la mise en concurrence entre les mesures du 2nd pilier (Bio et MAEC). **Elle demande que la DRAAF appuie auprès du Ministère la possibilité le transfert du 1^{er} pilier vers le 2nd pilier. L'estimation d'un prélèvement de 1 à 1,5 % seulement sur le 1^{er} pilier permettrait de faire face aux besoins des nouvelles demandes Bio pour 2017 à 2020.**

L'agriculture biologique progresse en Pays de la Loire : les producteurs Bio ont rappelé à Nantes que l'Etat devait continuer à accompagner cette agriculture, qui crée de l'emploi et qui répond à un marché. **Les producteurs Bio resteront vigilants dans les prochaines semaines pour que l'échéancier évoqué soit respecté et que tous les producteurs qui veulent passer en bio puissent être accompagné financièrement.**

Contacts PRESSE :

- François VRIGNAUD – Producteur Bio (06-99-45-63-54)
- Julien TAUNAY – Coordinateur régional (06-11-37-34-53)